

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1593

Approbation d'une convention de parrainage entre La Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et la Société des Amis du Louvre

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 NOVEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 NOVEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SECHERESSE (pouvoir à M. GRABER), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), Mme TAZDAIT (pouvoir à Mme BAUGUIL), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1593 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE
ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS
DE LYON ET LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Une grande exposition ayant pour titre « *Lyon Renaissance. Arts et Humanisme* » est programmée du 23 octobre 2015 au 25 janvier 2016 au Musée des Beaux-Arts de Lyon.

En rassemblant près de 300 objets – tableaux, manuscrits enluminés, mobilier, orfèvrerie, émail, majolique, médailles et textile – cette première exposition jamais consacrée à la Renaissance lyonnaise présente le panorama le plus large possible de la production artistique de ce temps à Lyon. Sept grandes sections – Lyon, deuxième œil de France et cœur d'Europe – L'humanisme lyonnais – Figures de Lyon – Mécénat et influences italiennes – Influences nordiques et germaniques – Artistes issus d'autres régions françaises – La diffusion des modèles lyonnais en Europe – constituent le parcours de l'exposition, qui se termine par un espace de médiation à l'attention du public scolaire mais accessible également à tous les visiteurs de l'exposition.

Au XVI^e siècle, s'épanouit à Lyon un milieu humaniste constitué de poètes, de savants et de collectionneurs qui recensent et collectent avec passion les vestiges du glorieux passé de l'ancienne capitale des Gaules. Devenue seconde capitale du royaume, Lyon voit la Cour s'installer aussi régulièrement que durablement dans ses murs, dans le contexte des guerres d'Italie. Les peintres lyonnais nous ont ainsi livré les portraits de souverains, de membres de la Cour comme de Lyonnais. La position géographique exceptionnelle de la ville, au confluent du Rhône et de la Saône, sur la route entre le Nord et le Sud de l'Europe, mais aussi à proximité des contrées germaniques, en fait le point de convergence de marchands, d'artistes, d'œuvres, d'idées et d'influences issus des quatre points cardinaux. Quatre foires annuelles, l'implantation de banquiers toscans et allemands, ainsi que d'imprimeurs et d'artistes étrangers, confèrent à la cité sa singularité et son dynamisme. Lyon est à l'époque l'une des premières villes en France à produire de la majolique, à faire siens les vocabulaires architectural et ornemental classiques, mais aussi l'art de peintres tels que Raphaël, Holbein ou Dürer. Capitale européenne de l'imprimerie, la gravure d'illustration y joue un rôle fondamental dans la connaissance, quasi simultanée, des avant-gardes, mais également dans la diffusion des nouveaux modèles créés à Lyon même et immédiatement repris par les artistes de l'Europe entière.

La Société des Amis du Louvre a manifesté son intérêt pour le Musée des Beaux-Arts à l'occasion de cet événement et souhaité être associé au plan promotionnel du Musée des Beaux-Arts, afin de fidéliser ses adhérents en leur proposant une offre tarifaire attractive.

La Société des Amis du Louvre a donc proposé à la Ville de Lyon d’apporter son soutien en devenant parrain de cette exposition, selon les modalités suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
Société des Amis du Louvre	Un encart publicitaire dans un bulletin des Amis du Louvre, distribué avec le magazine Grandes Galeries et dans deux newsletters (75 000 exemplaires) <u>Valorisation : 6 750 € HT</u>	Application du tarif réduit (6 € au lieu de 9 €) aux Amis du Louvre sur présentation de leur carte d’adhérent (dans une limite de 2 000 entrées) Une visite commentée de l’exposition pour 25 personnes <u>Valorisation : 6 200 €HT</u>

La convention, jointe au rapport, formalise ce parrainage, en définissant les obligations réciproques des parties.

Vu ladite convention ;

Oùï l’avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention de parrainage susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société des Amis du Louvre, dans le cadre de l’exposition *Lyon renaissance. Arts et Humanisme* est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondant à l’apport du parrain seront prélevées sur les crédits du budget principal 2015, nature 6238.

4. Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville seront imputées sur les crédits du budget principal 2015, nature 7062.

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN